## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 11/22/2019 Date de révision: 03/07/2024 Version: 2.0

# **SECTION 1: Identification**

#### Identification

Forme du produit : Mélange Nom du produit : Gluterate

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées 1.2.

Utilisation de la substance/mélange : Solution de stérilisation et de désinfection

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3.

#### Fournisseur

Germiphene Corperation 1379 Colborne Street East Brantford, N3T 5M1 - Canada T 519-759-7100 - F 519-759-1625

#### Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666 (Transport seulement)

### **SECTION 2: Identification des dangers**

#### Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification GHS**

Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2A Resp. Sens. 1 Skin Sens. 1

#### Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)



Mention d'avertissement (GHS)

Mentions de danger (GHS)

: Danger

: Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut

provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence (GHS)

: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains. les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Porter un équipement de protection respiratoire . EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

#### 2.3. **Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

FR-CA (Français - CA) 03/07/2024 Page 1

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

# SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Alcool isopropylique	(n° CAS) 67-63-0	1 - 5
Aldéhyde glutarique	(n° CAS) 111-30-8	1 - 5
Benzoate de sodium	(n° CAS) 532-32-1	0.5 – 1.5
Arôme Menthe XBF-709800	(n° CAS) Trade Secret	0.1-1

<sup>\*</sup>Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

#### **SECTION 4: Premiers soins**

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau

 Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Symptômes/effets après ingestion

: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Agents d'extinction non appropriés

: Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

03/07/2024 FR-CA (Français - CA) 2/7

# Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage

: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

#### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène

: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aldéhyde glutarique (111-30-8)				
ACGIH	Limite ACGIH (ppm) (plafond?)	0,05 ppm (activé et inactivé)		
NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (mg/m³) 0,8 mg/m³			
NIOSH	OSH NIOSH REL (ceiling) (ppm) 0,2 ppm			
Alcool isopropylique (67-63-0)				
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm		
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	400 ppm		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	980 mg/m³		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm		
IDLH	US IDLH (ppm)	2000 ppm 10% LIE		
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m³)	980 mg/m³		
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	400 ppm		
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m³)	1225 mg/m³		
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	500 ppm		
Benzoate de sodium (532-32-1)				

#### Benzoate de sodium (532-32-1)

Non applicable

## Arôme Menthe XBF-709800 (Trade Secret)

Non applicable

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains

: Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

03/07/2024 FR-CA (Français - CA) 3/7

# Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires

Porter un équipement de protection respiratoire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les

limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations

: Éviter le rejet dans l'environnement.

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide incolore à légèrement jaune

Couleur : incolore à légèrement jaune Odeur : Aucune donnée disponible Seuil olfactif Aucune donnée disponible Hq : 5 - 6 (@ 22°C ±1 / 71.6 °F±1.8)

Point de fusion : 185 - 195 °C / 365° F - 383 °F (2,4-Dinitrophenylhydrazone)

Point de congélation Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de : Aucune donnée disponible

butyle=1)

Inflammabilité (solide, gaz) : Non inflammable.

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,002 - 1,015 g/ml (@ 25°C ±1°C / 77 °F ±1.8)

Solubilité : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

#### 9.2. **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Acides forts. Oxydants puissants.

#### Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

03/07/2024 FR-CA (Français - CA) 4/7

# Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

1.1. Informations sur les effets toxicologiq	ues
Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé
Aldéhyde glutarique (111-30-8)	
DL50 orale rat	252 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1800 mg/kg
CL50 inhalation rat	23,5 ppm/4h
Benzoate de sodium (532-32-1)	
DL50 orale rat	4070 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 5 - 6 (@ 22°C ±1 / 71.6 °F±1.8)
ésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
-	pH: 5 - 6 (@ 22°C ±1 / 71.6 °F±1.8)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Alcool isopropylique (67-63-0)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
	: Non classé
	: Non classé
(exposition unique)	: Non classé  Peut irriter les voies respiratoires.
(exposition unique)  Aldéhyde glutarique (111-30-8)  Toxicité spécifique pour certains organes	
(exposition unique)  Aldéhyde glutarique (111-30-8)  Toxicité spécifique pour certains organes	Peut irriter les voies respiratoires.
(exposition unique)  Aldéhyde glutarique (111-30-8)  Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Peut irriter les voies respiratoires.
(exposition unique)  Aldéhyde glutarique (111-30-8)  Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Peut irriter les voies respiratoires.  : Non classé : Non classé
(exposition unique)  Aldéhyde glutarique (111-30-8)  Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  Danger par aspiration	Peut irriter les voies respiratoires.  : Non classé  : Non classé  : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergique
(exposition unique)  Aldéhyde glutarique (111-30-8)  Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  Danger par aspiration  Symptômes/effets après inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.  : Non classé  : Non classé  : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergique ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie
Aldéhyde glutarique (111-30-8)  Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  Danger par aspiration  Symptômes/effets après inhalation  Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut irriter les voies respiratoires.  : Non classé  : Non classé  : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergique ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.  : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou de douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, ave

# S

2.1		ici	

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Aldéhyde glutarique (111-30-8)	
CL50 poisson 1	7,8 - 22 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])
CE50 Daphnie 1	14 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	2,6 - 4,8 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [taux])
CE50 Daphnie 2	0,56 - 1,0 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna [statique])

03/07/2024 FR-CA (Français - CA) 5/7

# Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Alcool isopropylique (67-63-0)		
CL50 poisson 1	9640 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])	
CE50 Daphnie 1 13299 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)		
CL50 poissons 2	11130 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])	
Benzoate de sodium (532-32-1)		
CL50 poisson 1	420 - 558 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])	
CE50 Daphnie 1	< 650 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)	
CL50 poissons 2 > 100 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Gluterate		
	Persistance et dégradabilité	Non établi.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Gluterate		
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
Aldéhyde glutarique (111-30-8)		
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,22 (at 25 °C)	
Alcool isopropylique (67-63-0)		
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,05 (at 25 °C)	
Benzoate de sodium (532-32-1)		
BCF poissons 1	(Pas de bio-accumulation)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-2,13	

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

### SECTION 13: Données sur l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage

: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

Non réglementé

# SECTION 15: Informations sur la réglementation

#### 15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus)

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus)

# 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.3. Réglementations des Etats - É-U

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

### **SECTION 16: Autres informations**

Date de révision : 03/07/2024 Autres informations : Aucun.

03/07/2024 FR-CA (Français - CA) 6/7

# Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Préparé par

: Nexreg Compliance Inc. www.Nexreg.com



SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

03/07/2024 FR-CA (Français - CA) 7/7